

LES MALADRERIES DE LA REGION DE VILLERS-COTTERETS ET LE COMTE LEPREUX RAOUL V DE CREPY

L'importance de la lèpre dans notre région aux 11ème et 12ème siècles est marquée par la densité des léproseries. Dans le seul canton de Villers-Cotterêts qui faisait alors partie du Valois, avec Crépy comme capitale et qui a été rattaché à la Révolution au département de l'Aisne, nous voyons une maladrerie à Villers-Cotterêts, une à Vivières à 6 km au nord, une à Lagny-sur-Automne, à 4 km à l'ouest, une à Coyolles, à 3 km au sud-ouest, une à La Ferté-Milon, à 8 km. Le problème de la lèpre a donc dû être crucial à cette époque du Moyen-Age.

Cette angoisse de la lèpre était alors d'autant plus forte que le mal vint frapper le comte même de Crépy, Raoul V, un des premiers barons du royaume, appelé aux plus hautes destinées, comte du Valois et du Vermandois, possesseur de nombreux autres fiefs, fils du Sénéchal de France, Raoul IV de Crépy, cousin du roi de France par son aïeul Hugues, fils du roi Henri 1^{er}. Ce malheureux, né en 1152, qui n'avait pas un an à la mort de son père, devait être atteint dès son jeune âge de la lèpre éléphantine, c'est-à-dire de l'affection la plus terrible, dont certains symptômes sont d'ailleurs communs avec ceux de l'éléphantiasis.

Pour assurer la continuité des Comtes de Crépy, on dut évidemment envisager son mariage. Carlier, se référant à divers auteurs dont les assertions sont d'ailleurs contradictoires, cite les noms de Marguerite d'Alsace et de Sybille d'Anjou. Mais nous savons combien à cette époque les puissantes familles prévoient des unions alors même que les futurs époux n'étaient pas encore nubiles, ces alliances théoriques n'étant souvent pas suivies d'un mariage effectif.

Tel semble avoir été le cas de Raoul V qui devait mourir en 1169, rongé par le mal, à 17 ans. Il avait renoncé à toute union, déliant de tout engagement celle qui pouvait être destinée à devenir sa femme. Il acheva ses jours en vivant dans l'isolement à Crépy en Valois et fut enterré à l'abbaye de Longpont.

Sa sœur Elisabeth hérita du Valois, mais resta frappée par ce deuil et chercha à venir en aide aux lépreux, ainsi d'ailleurs que son mari, Philippe d'Alsace, seigneur fort chrétien. C'est lui qui accueillit Thomas Becket à Crépy et qui fut à l'origine de la fondation de l'église de Saint Thomas de Cantorbery dans cette ville. Elisabeth étant morte sans enfant, le Valois passa à sa sœur Eléonore, qui malgré ses 4 mariages, n'eut également pas d'enfant et se dévoua à des œuvres charitables. L'importance de ses donations et notamment de celles qui figurent dans la chartre aumônière de 1194, lui valut de rester dans l'histoire sous le nom de « la bonne comtesse » ; elle devait, elle aussi, en souvenir de son frère, se préoccuper particulièrement des lépreux.

Il est intéressant de voir sous quelle forme les sœurs du Comte Raoul essayèrent de leur venir en aide.

1) La première mesure qui s'imposait, était de doter de ressources spéciales les maladreries, afin qu'elles puissent subvenir aux besoins des lépreux non seulement pour leur nourriture, mais aussi pour leur chauffage. C'est ainsi que nous voyons la comtesse Eléonore, en 1184, donner aux lépreux de La Ferté-Milon 2 muids de blé, puis par une nouvelle donation en 1194, leur octroyer le pré de son château de La Ferté-Milon plus deux muids supplémentaires de blé à prendre sur la ferme de Mareuil et une voiture de bois pas semaine. Les lépreux de Houllon (près Mareuil, chatellenie de la Ferté-Milon), reçoivent des dons analogues : en 1184, deux muids de blé et huit mines de même nature de grains, puis en 1194, deux muids de blé de plus sur la ferme de Mareuil, ainsi qu'une voiture de bois par semaine.

Les lépreux de Largny-sur-Automne reçoivent, par la charte aumônière de la comtesse Eléonore en 1194, 5 muids de blé à prendre sur le moulin et 100 sols de rente sur le péage du château de Largny.

Ceux de Crépy en Valois reçoivent de leur côté deux muids de blé sur le moulin de la ville et ceux de Ressons-le-Long 10 muids de blé.

2) Mais il faut aussi assurer la vie religieuse de ces déshérités et leur permettre d'avoir le secours d'un prêtre. Aussi nous voyons la comtesse Elisabeth fonder un chapelain pour les lépreux de Houllon, puis sa sœur la comtesse Eléonore en faire de même pour les lépreux de La Ferté-Milon.

Le chapelain des lépreux de La Ferté-Milon recevra de la comtesse Eléonore une dotation de 20 muids de blé à prendre sur le moulin de Pont de Val, avec une charrette de bois à 4 chevaux pas semaine.

Le chapelain des lépreux de Houllon recevra 4 mines de blé à prendre sur la ferme de Mareuil.

3) Il parut aussi nécessaire de regrouper les maladreries trop petites afin, d'une part d'assurer dans de meilleures conditions l'entretien des lépreux et d'autre part, de leur permettre de bénéficier de la présence d'un chapelain. C'est ainsi que la comtesse Eléonore pourra fermer la maladrerie de Villers-Cotterêts, en groupant ses malades avec ceux de La Ferté-Milon. Cette mesure permettait au surplus de combler un puits de lépreux situé près de l'agglomération et de limiter ainsi les risques de contamination.

. . .

Carlier, dans son Histoire du duché de Valois, précise que « les lieux du Valois où l'on établit des maladreries vers la fin du XIIème siècle, sont : Crépy, Béthisy, Verberie, La Ferté-Milon, Brassoire (Paroisse de Morienvall), Rozoy-en-Brie, Acy en Multien, Houllon,

« (paroisse de Mareuil), Oulchy le Château, Neuilly-Saint-Front, « Pierrefonds, Courtieux, Viviers (Vivières), Chelles, Bonneuil, Chez « en Orceois, Charly, Mont Notre Dame, Chéry, Nogentel, l'Huis, « Artennes, Tigni, Pont Arches, Le Puy d'Ambriex, Vic-sur-Aisne, « Autresches, Bazoches, Coyoles, Housses, Nanteuil le Haudoin, Largny, « Resson le Long, et Braine ».

Si les établissements ainsi indiqués sont nombreux au 12ème siècle, on n'en trouve plus qu'un nombre limité dans la nomenclature des maladreries existantes dans le duché du Valois, donnée en 1598 par Antoine Bataille dans ses « Antiquités du Valois ». Cette nomenclature, qui, à raison de la personnalité et des fonctions de son auteur, est certainement exacte, comprend seulement les maladreries d'Acy, de Bethisy, de Bourbon, de Brassoire, de Bregy, de Breiet, de Coulon, de Courtieux, de Crespy, de Fahousse, de Houllon, de La Ferté Milon, de Nully (Neuilly), de Pierrefonds, de Souloisy, de Tigny près Hartenne, de Verberie, de Viviers (Vivières).

On constate ainsi qu'à la fin du 16ème siècle, pour le canton actuel de Villers-Cotterêts, il n'est fait état que de la maladrerie de Vivières, alors qu'il y en avait 3 autres au 12ème siècle, à Coyolles, à Largny et à Villers-Cotterêts. La politique de concentration des léproseries commencée par la comtesse Eléonore a donc dû se poursuivre et la disparition progressive de la lèpre, particulièrement aux 15ème et 16ème siècles, a dû amener la fermeture des établissements devenus inutiles. On peut également se demander si l'importance des maladreries au 12ème siècle n'est pas due à ce que l'on ne savait pas très bien alors diagnostiquer le mal et que par crainte de contagion on isolait souvent dans les léproseries des personnes atteintes d'autres maladies moins dangereuses.

. . .

Il est souvent difficile de préciser l'emplacement exact des maladreries particulièrement aux 11ème et 12ème siècles. Nous avons été tenté de nous référer à certaines indications de lieux dits ou de noms portés sur le cadastre ; on est alors étonnés du grand nombre de références à Saint Lazare, aux ladres... Mais il s'agit, dans bien des cas de terres données à une léproserie qui n'était pas forcément située dans la localité. Nous nous sommes donc limités à l'étude des maladreries dont l'existence nous est connue par des documents authentiques.

I - Maladrerie de Coyolles (3 km au sud-ouest de Villers-Cotterêts)

Il existe en cette commune un lieu-dit appelé Montlevroux, dont l'étymologie viendrait du Mons leprosum, c'est-à-dire montagne des lépreux. Mathon, en 1871, indique qu'il existait une ferme isolée sur ce lieu-dit, mais n'émet qu'une hypothèse sur la possibilité d'existence d'une maladrerie en cet endroit. En fait, l'existence de cette maladrerie nous est confirmée par une ordonnance d'avril 1309 relevée par M. Roch

(Villers-Cotterêts historiographié par ses rues) où l'on indique qu'en quittant la Malmaison, nom alors donné au château de Villers-Cotterêts, le roi faisait largesse aux maladreries de Coyolles et de Largny des pailles et litières qui avaient servi à eux et à leur suite.

II - Maladrerie de Largny (4 km à l'ouest de Villers-Cotterêts)

Elle nous est connue par la chartre aumônière de la comtesse Eléonore de 1194. La bonne comtesse donne en effet aux lépreux de Largny 5 muids de blé et 100 sols de rente. Nous voyons par l'ordonnance précitée de 1309 qu'il y avait encore à cette époque des lépreux à Largny.

Cette léproserie était située au champs des Closeaux, c'est-à-dire à l'écart du village, au sud de l'agglomération, vers la route nationale n° 2 non loin de l'endroit où l'on a découvert le trésor des pièces d'or gauloises des Morini. Il y a encore dans cette zone de nombreux débris de tuiles plates anciennes, que M. Carbonneaux, propriétaire de ce champ, a bien voulu nous signaler ; mais il est fort possible qu'il s'agisse d'une construction postérieure à la léproserie ; aucune trace de puits n'a été jusqu'ici relevée. On peut également signaler l'existence d'un porche, dit des lépreux, en avant de l'entrée principale de l'église de Largny. Toutefois sa construction date du 16ème siècle, époque où il n'y avait plus de maladrerie. Il est donc possible que le nom de porche des lépreux ait été employé en souvenir du temps où ceux-ci, ne pouvant entrer dans l'église, devaient rester à l'extérieur.

III - Maladrerie de Villers-Cotterêts.

M. ROCH dans son « Villers-Cotterêts historiographié par ses rues », indique qu'il a retrouvé les appellations suivantes dans d'anciens titres de propriétés datant des 15ème et 16ème siècles : « La Maladrerie Vieille Voye des Ladres. Chemin de la Maladrye ou Maladrerye, Ancienne Croix, Vieux Calvaire des Ladres ».

D'autre part, la chronique de Bourfontaine nous précise que la maladrerie avait été supprimée par la comtesse Eléonore dès l'année 1196 : ses malades ayant été groupés avec ceux de La Ferté-Milon. « Une transaction passée le 25 février 1590, devant Gosset l'ainé, « notaire à Villers-Cotterêts, nous donne même des renseignements sur « sa situation (de la maladrerie) : où sont les « chenevyères du Mou-« lin Rouge », entre « le vieil chemin de Pisseleup » et le chemin « conduisant à « La Chartreuse de Bonnefontaine ». Un ancien pouillé « de l'abbé de Bourfontaine précise... à mi-chemin de l'Ormeloye de « Villers-Cotterêts et de la Chesnoye de Pisseleux. Ces notations nous « aident à fixer un emplacement précis actuellement traversé par la ligne « de chemin de fer Paris-Soissons, aux environs du kilomètre 77 ».

« Malheureusement les documents cités renferment peu de données « supplémentaires, sinon que « près de cette maladrerie estait un vieil « puy » qui fut comblé à cause que toute ancienneté on le tenait « pour être empoisonné ».

IV - Maladrerie de Vivières

Vivières a été une des localités les plus importantes du secteur, du 10 au 13ème siècle, du fait du château construit par Hemolgradus, et des reliques de Ste Clotilde qui y avaient été transférées lors de l'invasion des Normands. Ces reliques font d'ailleurs l'objet d'un pèlerinage qui dure encore aujourd'hui puisque le chef de Ste Clotilde est demeuré à Vivières. Il y avait en outre une abbaye de Prémontrés fondée par Raoul IV de Crépy, qui fut transférée ensuite à Valsery. Vivières bénéficiait au surplus d'une foire, avant même qu'il en soit instituée une à Villers-Cotterêts. Il était donc logique, à raison de l'importance de la localité, que l'on établisse une maladrerie à proximité de l'agglomération. C'est la seule, dans l'actuel canton de Villers-Cotterets, qui soit mentionnée au 16ème siècle par Bataille.

Elle fut réunie en 1697 à l'Hôtel-Dieu de Pierrefonds, puis après diverses difficultés, en fut séparée ; un arrêt du Conseil d'Etat du 3 juillet 1699 affecte définitivement ses biens à l'Hôtel-Dieu de La Ferté-Milon.

A. MOREAU-NERET Marcel LEROY